



Conditions générales de vente Juin 2020



Conditions générales de Vente

T651.12

**Tarif de la communauté tarifaire
multimodale transfrontalière Léman Pass**

Juin 2020

Table des matières

Table des matières.....	2
T651.12 Tarif de la communauté tarifaire multimodale transfrontalière Léman Pass	5
0 Observations préliminaires	6
0.1 Subsidiarité.....	6
0.1.2 En Suisse	6
0.1.3 En France.....	6
1 Champ d'application	7
1.1 Généralités.....	7
1.1.1 Périmètre du Léman Pass.....	7
1.1.2 Territorialité.....	7
1.1.3 Définition du déplacement transfrontalier	7
1.2 Réseaux et zones multimodales concernées	8
1.2.1 Tronçons ferroviaires.....	8
1.2.2 Périmètre des bus régionaux transfrontaliers	8
1.2.3 Parcours des bus régionaux dans la région de Terre-Sainte	8
1.2.4 Zones multimodales	9
1.3 Jonction entre les parcours et les zones	9
1.3.1 Définition.....	9
1.4 Relation entre la tarification de parcours et la tarification de zone.....	9
2 Offre	10
2.1 Définition	10
2.2 Aperçu des combinaisons possibles.....	10
2.2.2 Combinaisons de parcours et de zones.....	10
2.2.3 Combinaison de zones - titres multizones	10
3 Dispositions générales.....	12
3.1 Abonnements Léman Pass.....	12
3.1.1 Définition, type et validité	12
3.1.2 Emission	12
3.1.3 Validité : surclassement dans les trains et surclassement de zones :	12
3.1.4 Remboursement.....	12
3.1.5 Annulation et remplacement.....	13
3.1.6 Antidatage sans interruption des abonnements Léman Pass	13
3.2 Abonnements annuels mensualisés Léman Pass.....	13
3.2.1 Définition, type, validité	14
3.2.2 Emission	14
3.2.3 Validité: surclassement dans les trains et surclassement de zones.....	14
3.2.4 Remboursement et annulation	14
3.2.5 Antidatage sans interruption des abonnements annuels mensualisés Léman Pass	14
3.3 Billets Léman Pass (billet de parcours et billet combiné parcours et zone(s)).....	15

3.3.1	Définition, type, validité	15
3.3.2	Durée de validité.....	15
3.3.3	Emission	15
3.3.4	Carte de réductions	15
3.3.5	Remboursement	15
3.3.6	Annulation et remplacement.....	16
3.4	Cartes Léman Pass 1 jour	16
3.4.1	Définition, type, validité	16
3.4.2	Durée de validité.....	16
3.4.3	Emission	16
3.4.4	Carte de réductions	16
3.4.5	Remboursement	16
3.4.6	Annulation et remplacement.....	17
3.5	Billets Léman Pass multizones	17
3.5.1	Définition, type, validité	17
3.5.2	Durée de validité.....	17
3.5.3	Emission	17
3.5.4	Carte de réductions	17
3.5.5	Remboursement	17
3.5.6	Annulation et remplacement.....	18
3.6	Cartes Léman Pass 1 jour multizones	18
3.6.1	Définition, type, validité	18
3.6.2	Durée de validité.....	18
3.6.3	Emission	18
3.6.4	Carte de réductions	18
3.6.5	Remboursement	18
3.6.6	Annulation et remplacement.....	19
3.7	Billet complémentaire Léman Pass	19
3.7.1	Définition, type, validité	19
3.7.2	Durée de validité.....	19
3.7.3	Emission	19
3.7.4	Carte de réductions	19
3.7.5	Remboursement	20
3.7.6	Annulation et remplacement.....	20
3.8	Carte Léman Pass 5 jours multizones	20
3.8.1	Définition, type, validité	20
3.8.2	Durée de validité.....	20
3.8.3	Emission	20
3.8.4	Carte de réductions	20
3.8.5	Remboursement	21
3.8.6	Annulation et remplacement.....	21
3.9	Saut de puce transfrontalier Léman Pass	21

3.9.1	Définition, type, validité	21
3.9.2	Durée de validité.....	22
3.9.3	Emission	22
3.9.4	Carte de réductions	22
3.9.5	Remboursement	22
3.9.6	Annulation et remplacement.....	22
4	Calcul des prix.....	23
4.1	Bases	23
4.1.1	Règles générales.....	23
4.1.2	Liaison entre les parcours et les zones	23
4.1.3	Devise applicable	23
4.2	Calcul	23
4.2.1	Calcul du prix des parcours.....	23
4.2.2	Pour les zones multimodales	24
5	Dispositions spéciales.....	25
5.1	Personnes avec handicap.....	25
5.2	Bagages à main	25
5.3	Poussettes.....	25
5.4	Bicyclettes et vélos.....	25
5.4.1	Accès aux véhicules.....	25
5.4.2	Tarification pour la partie française du déplacement	26
5.4.3	Tarification pour la partie suisse du déplacement.....	26
5.4.4	Emission d'un titre bicyclettes et vélo	26
5.5	Transports des chiens et des petits animaux domestiques.....	26
5.5.1	Autonomie des opérateurs	26
5.5.2	Conditions générales.....	26
5.5.3	Tarifs.....	27
6	Spécimens des titres de transports	28
6.1	Généralités	28
6.2	Carte Swiss Pass	28
6.3	Carte OÙRA.....	29
6.4	Titres SNCF.....	29
6.5	Titres CFF	39
6.6	Autres de titres de transports et spécimens	42
6.6.1	Carte légitimation d'handicap	43
7	Plan des zones.....	44

T651.12 Tarif de la communauté tarifaire multimodale transfrontalière Léman Pass

0 Observations préliminaires

0.1 Subsidiarité

0.1.1.1 En l'absence de dispositions contraires ci-après, les tarifs suivants s'appliquent pour le transport des personnes avec des titres Léman Pass :

0.1.2 En Suisse

0.1.2.1 Les tarifs nationaux référencés auprès de l'organe de gestion national des tarifs (ch-direct), notamment :

- Les dispositions tarifaires accessoires communes du Service Direct (SD) et des communautés participants T600
- Le Tarif général des voyageurs T601
- Le Tarif des abonnements de Parcours T650
- Le Tarif de la communauté tarifaire unireso T651.11, pour la partie zone 10 Tout Genève

0.1.3 En France

0.1.3.1 Les conditions générales des transporteurs :

Notamment :

Tarifs voyageurs SNCF

Conditions générales de vente Réseau Transports Annemassiens Collectifs (zone 210)

Le Tarif de la communauté tarifaire unireso T651.11, pour la partie unireso Régional, jusqu'à la fin de validité des abonnements unireso Régional vendus avant le 15.12.2019.

1 Champ d'application

1.1 Généralités

1.1.1 Périmètre du Léman Pass

1.1.1.1 Le tarif Léman Pass s'applique pour tous les titres de transports combinés transfrontaliers dès lors qu'il y a combinaison de parcours et de zones soumis à minima à une tarification française et une tarification suisse. Les combinaisons peuvent être :

- un parcours français et un parcours suisse
- une zone suisse et une zone française contiguë
- une zone française, un parcours français et un parcours suisse
- un parcours français, un parcours suisse et une zone suisse
- un parcours français, un parcours suisse, une zone suisse et une zone française
- une zone française, un parcours français, un parcours suisse et une zone suisse
- une zone française, un parcours français, un parcours suisse, une zone suisse et une zone française

Si l'origine et/ou la destination du trajet sont situés à l'extérieur du périmètre Léman Pass, la tarification Léman Pass ne s'applique pas.

1.1.2 Territorialité

1.1.2.1 Si l'origine et la destination du trajet sont situés sur le territoire national suisse, respectivement sur le territoire national français, la tarification nationale/régionale/locale concernés s'applique (parcours et/ou zone(s)). En particulier, les parcours, les zones et les combinaisons de zones et de parcours strictement soumis à des tarifications françaises ou strictement soumis à des tarifications suisses ne sont pas concernées par le tarif Léman Pass.

1.1.2.2 Les tarifs nationaux s'arrêtent à la frontière entre les deux pays.
Exceptions :

- a) Le parcours transfrontalier Chêne-Bourg - Annemasse, pour lequel le tarif Service direct suisse s'applique sur la totalité du tronçon ferroviaire.
- b) Le parcours transfrontalier Bellegarde - Genève (Cornavin) pour lequel le tarif TER français s'applique sur la totalité du tronçon ferroviaire en provenance ou à destination d'une gare française.

1.1.3 Définition du déplacement transfrontalier

1.1.3.1 Un déplacement transfrontalier est caractérisé exclusivement soit par :

- Le franchissement de la frontière géographique entre la France et la Suisse sur la partie tarifiée en parcours (train ou car transfrontalier) du déplacement transfrontalier.
- Le franchissement de la frontière géographique entre la zone 10 et une ou plusieurs zone(s) française(s) contiguë(s) sans combinaison avec une tarification de parcours.

1.1.3.2 Si le déplacement n'est pas transfrontalier la tarification Léman Pass ne s'applique pas.

1.2 Réseaux et zones multimodales concernées

1.2.1 Tronçons ferroviaires

- 1.2.1.1
- Evian-les-Bains - Annemasse
 - St-Gervais-les-Bains - Annemasse, via la Roche-sur-Foron
 - Annecy - Annemasse, via la Roche-sur-Foron
 - Annemasse - Coppet via Genève-Eaux-Vives, Lancy-Pont-Rouge et Genève
 - Bellegarde-sur-Valserine Annemasse
 - Bellegarde-sur-Valserine - Genève
 - Genève - Genève-Aéroport

Les clients possédant un titre de transport Léman Pass pourront utiliser tous les trains desservant les tronçons ci-dessus à l'exception de l'offre TGV.

1.2.2 Périmètre des bus régionaux transfrontaliers

1.2.2.1 Lignes concernées

- T71 : Thonon-les-Bains « Place des Arts » - Genève gare des Eaux-Vives
- T72 : Annecy-gare routière P+R Etoile - Genève-Aéroport
- T74 : Sallanches - Nangy-Findrol-Hôpital - Genève, Terrassière - Genève-Aéroport

1.2.2.2 Les bus régionaux transfrontaliers ne participent à la tarification Léman Pass que pour les abonnements combinés avec la zone 10. Les abonnements de parcours ainsi que les billets et cartes journalières ne font pas partie de la tarification Léman Pass. Il n'existe pas de tarif combiné parcours - zone pour les billets.

1.2.2.3 Le ligne T71 n'est pas incluse dans la zone multimodale 300 Thonon-Evian, un titre de parcours doit être acheté pour le déplacement sur la ligne.

1.2.2.4 Le ligne T72 n'est pas incluse dans la zone multimodale 380 Annecy-Pringy-Groisy, un titre de parcours doit être acheté pour le déplacement sur la ligne.

1.2.3 Parcours des bus régionaux dans la région de Terre-Sainte

- 1.2.3.1
- Ligne 810 TPN Nyon, Gare - La Rippe, Village :
 - Tronçon Arnex-sur-Nyon - La Rippe, Village
 - Ligne 811 TPN Gland, gare-nord - Coppet, gare :
 - Tronçon Crans-Près-Céligny, les Landes - Coppet, gare.
 - Ligne 813 TPN Crassier, Ancienne Gare - Coppet, gare - Chavannes-des-Bois
 - Ligne 814 ABG Coppet, gare - Divonne-les-Bains, Arbère - Maconnex-Arcades ou Gex, Centre
 - Ligne 818 ABG Gex, Centre - Nyon, gare :
 - Tronçon Gex, Centre - Crassier, Ancienne Gare.

Il n'est pas proposé, dans le cadre et le périmètre de Léman Pass de combinaison de parcours avec les zones mobilis.

1.2.4 Zones multimodales

1.2.4.1 Périmètre des zones contiguës sises de part et d'autre de la frontière avec le canton de Genève.

- Zone 10 - unireso
- Zone 200 - Région de Veigy
- Zone 210 - « Tout Annemasse »
- Zone 230 - Région du Genevois
- Zone 240 - Région de Pougny-Chancy
- Zone 250 - Pays de Gex.

Dans ce périmètre la tarification de l'addition des zones s'applique aux déplacements.

1.2.4.2 Zones multimodales distantes de la frontière Franco-Suisse.

- Zone 300 - Région de Thonon-Evian
- Zone 380 - Périmètre urbain de Annecy-Pringy-Groisy
- Zone 400 - Commune de Valserhône (Bellegarde).

1.3 Jonction entre les parcours et les zones

1.3.1 Définition

1.3.1.1 La jonction entre le parcours et la zone s'effectue à la première gare principale - gare à laquelle tous les types de trains s'arrêtent - de la zone d'origine respectivement de destination du déplacement.

1.3.1.2 Si pour un déplacement il n'existe aucun point de jonction dans la zone d'origine ou de destination avec un parcours en train ou en car, la jonction s'effectuera dans la zone immédiatement contiguë. Le déplacement sera alors composé de parcours et de 2 zones contiguës. (ex. pour un déplacement Gex, Centre - Evian les zones 250 et 10 seront combinées et la jonction faite avec le parcours train à Genève-Eaux-Vives).

1.3.1.3 Lorsqu'il y a des zones contiguës, la division d'un déplacement en parcours partiel jusqu'à la première zone complété par plusieurs zones n'est pas permise.

1.4 Relation entre la tarification de parcours et la tarification de zone

1.4.1 Dans le périmètre composé des zones contiguës 10, 200, 210, 230, 240 et 250 la tarification de parcours ne s'applique pas. Seule la tarification zonale s'applique

1.4.2 Pour les déplacements dépassants le périmètre de la tarification zonale selon définition au point 1.4.1.1, la tarification du Service Direct Suisse (SD) s'applique jusqu'à la Gare d'Annemasse pour les trajets en train uniquement.

2 Offre

2.1 Définition

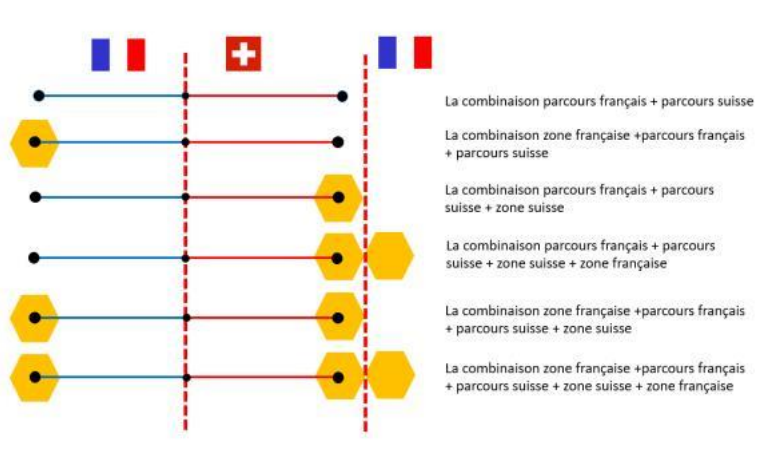
2.1.1.1 Les titres de transports Léman Pass permettent :

- des parcours transfrontaliers d'une gare ou un arrêt dans un pays à une gare ou un arrêt dans l'autre pays (P) en combinant des parcours de tarification française et suisse.
- des parcours transfrontaliers d'une gare ou un arrêt dans un pays à une gare ou un arrêt dans l'autre pays (P) avec une ou des zones multimodales (Z) aux extrémités du parcours en combinant des parcours et zones de tarifications françaises et suisses.
- des parcours transfrontaliers au sein des zones (Z) contiguës de tarifications suisse et française situées de part et d'autre de la frontière franco-suisse.

2.2 Aperçu des combinaisons possibles

2.2.2 Combinaisons de parcours et de zones

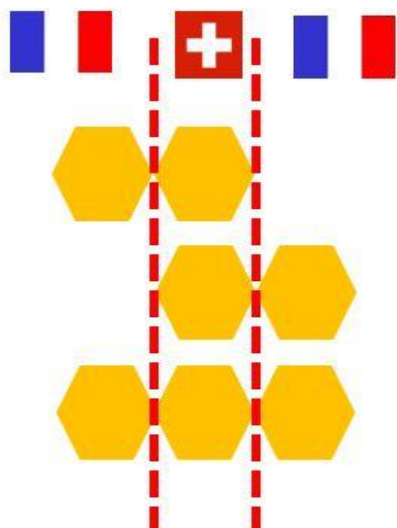
2.2.2.1 Les combinaisons possibles sont exclusivement les suivantes :



2.2.2.2 L'ajout de zones intermédiaires sur le parcours n'est pas possible. Seules les zones aux extrémités de parcours sont ajoutables.

2.2.3 Combinaison de zones - titres multizones

2.2.3.1 Les combinaisons possibles sont exclusivement les suivantes :



- 2.2.3.2 Les zones françaises sont tarifairement discontinues. Elles ne peuvent pas être combinées directement entre elles. Les combinaisons doivent toujours comprendre la zone 10 unireso.
- 2.2.3.3 Un titre de transport avec les zones 210, 10 et 230 n'est pas reconnu valable pour le trajet en train entre St-Julien et Annemasse du fait de la discontinuité des zones. Le titre de transport pour un trajet entre la zone 230 et la Zone 10 via Annemasse (par train) doit comprendre le parcours St-Julien ou Valleiry - Genève-Eaux-Vives et la zone 10 et cas échéant la zone 230.
- 2.2.3.4 Les combinaisons de plus de 3 zones ne sont pas possibles.

3 Dispositions générales

3.1 Abonnements Léman Pass

3.1.1 Définition, type et validité

3.1.1.1 L'abonnement Léman Pass est personnel, intransmissible et donne droit à un nombre illimité de courses sur les parcours et zones concernés dans la classe correspondante.

3.1.1.2 Les types d'abonnements Léman Pass suivants sont émis :

Groupes de clients	Durée de validité	Classe	Désignation
Personnes dès 26 ans révolus	1 an/1 mois	1ère / 2e classe	Adulte
Enfants et jeunes de 6 ans à 25 ans inclus	1 an/1 mois	1ère / 2e classe	Jeune

3.1.1.3 La validité des abonnements Léman Pass annuels et mensuels ne peuvent pas être suspendue.

3.1.1.4 Généralement, le premier jour de validité de l'abonnement Léman Pass peut être choisi librement (date ouverte). Certains opérateurs ne proposent que la validité calendaire (mois ou année civils).

3.1.1.5 Les opérateurs peuvent proposer le paiement mensualisé ou par acomptes des abonnements Léman Pass annuels. Les conditions commerciales des opérateurs s'appliquent.

3.1.2 Emission

3.1.2.1 Les abonnements Léman Pass sont émis en Suisse exclusivement sur le SwissPass et en France sur la carte OURA ! ou en digital (Screen-Tickets) pour les mensuels uniquement.

3.1.3 Validité : surclassement dans les trains et surclassement de zones :

3.1.3.1 Les dispositions correspondantes des entreprises de chemin de fer concernées ou des zones concernées s'appliquent exclusivement sur les parcours et/ou zones relevant de leur compétence tarifaire.

3.1.4 Remboursement

3.1.4.1 En général

Les dispositions des opérateurs ou entreprises de transports qui émettent les abonnements Léman Pass s'appliquent pour les remboursements.

Des frais sont perçus lors de remboursements.

3.1.4.2 Abonnements annuels

Seuls les abonnements Léman Pass annuels payés en une fois au moment de l'achat peuvent être remboursés.

Aucun remboursement n'est accordé pour tout abonnement au bénéfice d'un rabais ou d'une subvention.

3.1.4.3 Abonnements mensuels

Les abonnements mensuels Léman Pass peuvent être remboursés au prorata des jours non utilisés dans les cas suivants :

- achat d'un abonnement intégrant un périmètre de validité supérieur
- achat d'une classe supérieure
- achat d'un abonnement annuel
- abonné nouvellement au bénéfice d'un abonnement annuel financé par son employeur sur présentation de celui-ci
- décès

3.1.4.4 Abonnements émis sur le SwissPass.

Les dispositions relatives aux remboursements figurent au tarif 600.9.

En dérogation au Ch. 4.2 du T 600.9, la table de remboursement suivante s'applique :

Nombre de jours d'utilisation de	À	Montant à rembourser (%)
1	30	88
31	60	77
61	90	66
91	120	55
121	150	44
151	180	33
181	210	22
211	240	11
241	365	0

3.1.5 Annulation et remplacement

- 3.1.5.1 Les dispositions des opérateurs ou entreprises de transports qui émettent les abonnements Léman Pass s'appliquent pour les annulations et les remplacements.

3.1.6 Antidatage sans interruption des abonnements Léman Pass

- 3.1.6.1 Les dispositions du tarif suisse concernant les abonnements achetés avec effet rétroactif (T600 Dispositions tarifaires accessoires communes du Service direct et des communautés participantes ch. 12.7.8) ne s'appliquent pas pour les abonnements Léman Pass.

3.2 Abonnements annuels mensualisés Léman Pass

3.2.1 Définition, type, validité

3.2.1.1 L'abonnement annuel mensualisé Léman Pass est personnel, intransmissible et donne droit à un nombre illimité de courses sur les parcours et zones concernés dans la classe correspondante.

3.2.1.2

Groupes de clients	Durée de validité	Classe	Désignation
Personnes dès 26 ans révolus	1 an	1ère / 2e classe	Adulte
Enfants et jeunes de 6 ans à 25 ans inclus	1 an	1ère / 2e classe	Jeune

Les types d'abonnements annuels mensualisés Léman Pass suivants sont émis:

3.2.1.3 La validité des abonnements annuels mensualisés Léman Pass ne peut pas être suspendue.

3.2.1.4 Le premier jour de validité de l'abonnement annuel mensualisé Léman Pass est le 1er jour du mois.

3.1.2.5 Le paiement des mensualités est dû pendant 12 mois.

3.2.2 Emission

3.2.2.1 Les abonnements annuels mensualisés Léman Pass sont émis exclusivement en France sur la carte Oûra !.

3.2.3 Validité: surclassement dans les trains et surclassement de zones

3.2.3.1 Les dispositions correspondantes des entreprises de chemin de fer concernées ou des zones concernées s'appliquent exclusivement sur les parcours et/ou zones relevant de leur compétence tarifaire.

3.2.4 Remboursement et annulation

3.2.4.1 En général

Les dispositions des opérateurs ou entreprises de transports qui émettent les abonnements annuels mensualisés Léman Pass s'appliquent pour les remboursements ou les annulations.

Les mensualités de l'abonnement annuel mensualisé ne sont pas remboursables. Elles sont dues pour une période minimum de 6 mois. Pour les mois restants, une mensualité forfaitaire, fixée par l'opérateur ou l'entreprise de transport d'au minimum 30 € ou 34 CHF, est due chaque mois jusqu'à l'échéance des 12 mois.

3.2.5 Antidatage sans interrupton des abonnements annuels mensualisés Léman Pass

- 3.2.5.1 Les dispositions du tarif suisse concernant les abonnements achetés avec effet rétroactif (T600 Dispositions tarifaires accessoires communes du Service direct et des communautés participantes ch. 12.7.8) ne s'appliquent pas pour les abonnements annuels mensualisés Léman Pass.

3.3 Billets Léman Pass (billet de parcours et billet combiné parcours et zone(s))

3.3.1 Définition, type, validité

- 3.3.1.1 Le billet Léman Pass est impersonnel, au porteur. Il donne droit à un trajet simple course sur les parcours m transport et la libre circulation dans les zones mentionnées dans la classe correspondante pendant la durée billet.

- 3.3.1.2 Les catégories de billets suivantes sont émises :

Groupes de clients	Classe	Désignation
Personnes dès 16 ans	1ère / 2e classe	Adulte
Jeunes de 6 ans à 15 ans inclus	1ère / 2e classe	Jeune

3.3.2 Durée de validité

- 3.3.2.1 La durée de validité des billets dans la tarification de parcours ou de parcours combinés avec une ou plusieurs zones est de 180 minutes dès l'achat du titre de transport (par ex. à l'automate à billet ou sur l'application du téléphone portable) ou dès la date et l'heure choisie en cas d'achat anticipé lorsque cela est proposé.
- 3.3.2.2 La course doit être terminée à la fin de la validité du titre de transport.

3.3.3 Emission

- 3.3.3.1 Les billets Léman Pass sont émis sous la forme de
- Billets imprimés, délivrés par les terminaux de vente
 - Billets délivrés par les distributeurs automatiques de billets
 - E-Tickets
 - En France, ils peuvent également être chargés sur la carte OURA !

3.3.4 Carte de réductions

- 3.3.4.1 Les cartes de réduction nationales ou régionales suisses (par exemple abonnement ½ tarif) ou françaises (par ex. Illico-Liberté) ne sont pas reconnues pour l'obtention du tarif réduit sur les billets Léman Pass.

3.3.5 Remboursement

- 3.3.5.1 Les billets Léman Pass ne sont pas remboursés quel que soit le canal de vente (Billet SMS, E-ticket, distributeurs, guichets...).

3.3.6 Annulation et remplacement

- 3.3.6.1 Les dispositions des opérateurs ou entreprises de transports qui émettent les billets Léman Pass s'appliquent pour les annulations et les remplacements.

3.4 Cartes Léman Pass 1 jour

3.4.1 Définition, type, validité

- 3.4.1.1 La carte Léman Pass 1 jour est impersonnelle, au porteur. Elle permet de voyager librement sur les zones et d'effectuer un aller-retour sur le parcours mentionné sur le titre de transport dans la classe correspondante pendant la durée de validité inscrite sur la carte journalière.

- 3.4.1.2 Les catégories de cartes Léman Pass 1 jour suivantes sont émises :

Groupes de clients	Classe	Désignation
Personnes dès 16 ans	1ère / 2e classe	Adulte
Jeunes de 6 ans à 15 ans inclus	1ère / 2e classe	Jeune

3.4.2 Durée de validité

- 3.4.2.1 La validité des cartes Léman Pass 1 jour commence au plus tôt au moment de l'achat du titre de transport (par ex. à l'automate à billet ou sur l'application du téléphone portable) ou à 00h00 le jour de validité choisi lors de l'achat anticipé lorsque cela est proposé. La fin de validité est fixée à 05h00 le lendemain matin ou, si le service n'est pas continu, jusqu'à la fin du service.
- 3.4.2.2 La course doit être terminée à la fin de la validité du titre de transport.

3.4.3 Emission

- 3.4.3.1 Les cartes Léman Pass 1 jour sont émises sous la forme de
- Billets imprimés, délivrés par les terminaux de vente
 - Billets délivrés par les distributeurs automatiques de billets
 - E-Tickets
 - En France, elles peuvent être chargées sur la carte OURA !

3.4.4 Carte de réductions

- 3.4.4.1 Les cartes de réduction nationales ou régionales suisses (par exemple abonnement ½ tarif) ou françaises (par ex. Illico-Liberté) ne sont pas reconnues pour l'obtention du tarif réduit sur les cartes Léman Pass.

3.4.5 Remboursement

- 3.4.5.1 Les cartes Léman Pass 1 jour ne sont pas remboursées quel que soit le canal de vente

(Billet SMS, E-ticket, distributeurs, guichets...).

3.4.6 Annulation et remplacement

- 3.4.6.1 Les dispositions des opérateurs ou entreprises de transports qui émettent les cartes Léman Pass 1 jour s'appliquent pour les annulations et les remplacements.

3.5 Billets Léman Pass multizones

3.5.1 Définition, type, validité

- 3.5.1.1 Le billet Léman Pass multizones est impersonnel, au porteur. Il donne droit à la libre circulation dans les zones mentionnées dans la classe correspondante pendant la durée de validité inscrite sur le billet.

- 3.5.1.2 Les catégories de billets Léman Pass multizones suivantes sont émises :

Groupes de clients	Classe	Désignation
Personnes dès 16 ans	1ère / 2e classe	Adulte
Jeunes de 6 ans à 15 ans inclus	1ère / 2e classe	Réduit

3.5.2 Durée de validité

- 3.5.2.1 La durée de validité des billets Léman Pass multizones dans la tarification combinée de zone(s) est de 90 minutes dès l'achat du titre de transport (par ex. à l'automate à billet ou l'application du téléphone portable) ou dès la date et l'heure choisie en cas d'achat anticipé lorsque cela est proposé.

- 3.5.2.2 La course doit être terminée à la fin de la validité du titre de transport.

3.5.3 Emission

- 3.5.3.1 Les billets Léman Pass multizones sont émis sous la forme de
- Billets imprimés, délivrés par les terminaux de vente
 - Billets délivrés par les distributeurs automatiques de billets
 - E-Tickets
 - Billets SMS
 - En France, ils peuvent être chargés sur la carte OURA !

3.5.4 Carte de réductions

- 3.5.4.1 Les cartes de réduction nationales ou régionales suisses (par exemple abonnement ½ tarif) ou françaises (par ex. Illico-Liberté) ne sont pas reconnues pour l'obtention du tarif réduit sur les billets Léman Pass multizones.

3.5.5 Remboursement

3.5.5.1 Les billets Léman Pass multizones ne sont pas remboursés.

3.5.6 Annulation et remplacement

3.5.6.1 Les dispositions des opérateurs ou entreprises de transports qui émettent les billets Léman Pass multizones s'appliquent pour les annulations et les remplacements.

3.6 Cartes Léman Pass 1 jour multizones

3.6.1 Définition, type, validité

3.6.1.1 La carte Léman Pass 1 jour multizones est impersonnelle, au porteur. Elle permet de voyager librement dans les zones mentionnées sur le titre de transport dans la classe correspondante pendant la durée de validité inscrite sur la carte journalière.

3.6.1.2 Les catégories de cartes Léman Pass 1 jour multizones suivantes sont émises :

Groupes de clients	Classe	Désignation
Personnes dès 16 ans	1ère / 2e classe	Adulte
Jeunes de 6 ans à 15 ans inclus	1ère / 2e classe	Réduit

3.6.2 Durée de validité

3.6.2.1 La validité des cartes Léman Pass 1 jour multizones commence au plus tôt au moment de l'achat du titre de transport (par ex. à l'automate à billet ou sur l'application du téléphone portable) ou à 00h00 le jour de validité choisi lors de l'achat anticipé lorsque cela est proposé. La fin de validité est fixée à 05h00 le lendemain matin ou, si le service n'est pas continu, jusqu'à la fin du service.

3.6.2.2 La course doit être terminée à la fin de la validité du titre de transport.

3.6.3 Emission

3.6.3.1 Les cartes Léman Pass 1 jour multizones sont émises sous la forme de

- Billets imprimés, délivrés par les terminaux de vente
- Billets délivrés par les distributeurs automatiques de billets
- E-Tickets
- Billets SMS
- En France, elles peuvent être chargées sur la carte OURA !

3.6.4 Carte de réductions

3.6.4.1 Les cartes de réduction nationales ou régionales suisses (par exemple abonnement ½ tarif) ou françaises (par ex. Illico-Liberté) ne sont pas reconnues pour l'obtention du tarif réduit sur les cartes Léman Pass 1 jour multizones.

3.6.5 Remboursement

3.6.5.1 Les cartes Léman Pass 1 jour multizones ne sont pas remboursées.

3.6.6 Annulation et remplacement

3.6.6.1 Les dispositions des opérateurs ou entreprises de transports qui émettent les cartes Léman Pass 1 jour multizones s'appliquent pour les annulations et les remplacements.

3.7 Billet complémentaire Léman Pass

3.7.1 Définition, type, validité

3.7.1.1 Le billet complémentaire Léman Pass est impersonnel, au porteur. Il donne droit à la libre circulation dans la zone mentionnée dans la classe correspondante pendant la durée de validité inscrite sur le billet.

3.7.1.2 Le billet complémentaire Léman Pass ne peut être utilisé que conjointement avec un titre de transport valable -abonnement, billet ou carte journalière - dans la zone de départ du déplacement. Ce titre de transport devra toujours être présenté conjointement avec le billet complémentaire.

3.7.1.3 Le billet complémentaire Léman Pass ne peut être émis que pour les zones 10, 200, 210, 230, 240 et 250. La zone de validité du billet complémentaire doit obligatoirement être différente de la zone du billet auquel il est associé.

3.7.1.4 Les catégories de billets complémentaires Léman Pass suivantes sont émises

Groupes de clients	Classe	Désignation
Personnes dès 16 ans	1ère / 2e classe	Adulte
Jeunes de 6 ans à 15 ans inclus	1ère / 2e classe	Réduit

3.7.2 Durée de validité

3.7.2.1 La durée de validité du billet complémentaire Léman Pass est de **90 minutes** dès l'achat du titre de transport (par ex. à l'automate à billet ou l'application du téléphone portable) dans la zone de départ de la course.

3.7.2.2 La course doit être terminée à la fin de la validité du titre de transport.

3.7.3 Emission

3.7.3.1 Les billets complémentaires Léman Pass sont émis sous la forme de

- Billets imprimés, délivrés par les terminaux de vente
- Billets délivrés par les distributeurs automatiques de billets
- E-Tickets
- Billets SMS
- En France, ils peuvent être téléchargés sur la carte OURA !

3.7.4 Carte de réductions

- 3.7.4.1 Les cartes de réduction nationales ou régionales suisses (par exemple abonnement ½ tarif) ou françaises (par ex. Illico-Liberté) ne sont pas reconnues pour l'obtention du tarif réduit sur les billets complémentaires Léman Pass.

3.7.5 Remboursement

- 3.7.5.1 Les billets complémentaires Léman Pass ne sont pas remboursés.

3.7.6 Annulation et remplacement

- 3.7.6.1 Les dispositions des opérateurs ou entreprises de transports qui émettent les billets complémentaires Léman Pass s'appliquent pour les annulations et les remplacements.

3.8 Carte Léman Pass 5 jours multizones

3.8.1 Définition, type, validité

- 3.8.1.1 La carte Léman Pass 5 jours multizones est impersonnelle, au porteur. Elle donne droit à la libre circulation dans les zones mentionnées dans la classe correspondante pendant la durée de validité inscrite sur la carte.

- 3.8.1.2 Les catégories cartes Léman Pass 5 jours multizones suivantes sont émises :

Groupes de clients	Classe	Désignation
Personnes dès 6 ans	1ère / 2e classe	Adulte / Tout public

3.8.2 Durée de validité

- 3.8.2.1 La durée de validité de la carte Léman Pass 5 jours multizones dans la tarification combinée de zone(s) est de 5 jours. La validité commence au plus tôt au moment de l'achat du titre de transport (par ex. à l'automate à billet ou sur l'application du téléphone portable) ou à 00h00 le jour de validité choisi lors de l'achat anticipé lorsque cela est proposé. La fin de validité est fixée à 05h00 le lendemain matin du dernier jour de validité ou, si le service n'est pas continu, jusqu'à la fin du service du dernier jour de validité.
- 3.8.2.2 La course doit être terminée à la fin de la validité du titre de transport.

3.8.3 Emission

- 3.8.3.1 Les cartes Léman Pass 5 jours multizones sont émises sous la forme de

- Billets imprimés, délivrés par les terminaux de vente
- Billets délivrés par les distributeurs automatiques de billets
- E-Tickets

3.8.4 Carte de réductions

- 3.8.4.1 Les cartes de réduction nationales ou régionales suisses (par exemple abonnement ½ tarif) ou françaises (par ex. Illico-Liberté) ne sont pas reconnues pour l'obtention du tarif réduit sur les cartes Léman Pass 5 jours multizones.

3.8.5 Remboursement

- 3.8.5.1 Les cartes Léman Pass 5 jours multizones ne sont pas remboursées.

3.8.6 Annulation et remplacement

- 3.8.6.1 Les dispositions des opérateurs ou entreprises de transports qui émettent les cartes Léman Pass 5 jours multizones s'appliquent pour les annulations et les remplacements.

3.9 Saut de puce transfrontalier Léman Pass

3.9.1 Définition, type, validité

- 3.9.1.1 Le Saut de puce transfrontalier Léman Pass est impersonnel, au porteur. Il donne droit à une simple course directe sans interruption ni transbordement entre un arrêt sur France et un arrêt sur Suisse figurant dans la liste pendant la durée de validité inscrite sur le billet. Non valable sur le train et sur les cars Transalis.

- 3.9.1.2 Parcours concernés

Zone	Ligne	Arrêts sur France	Arrêts sur Suisse
200	38	Chens-sur Léman	Hermance-Village, Triaz
200	G	Veigy-Village	Anière-Douane, Maisons Neuves
200	G	Veigy-Douane	Anière-Douane, Maisons Neuves
210	17	Gaillard-Libération, Gaillard-Millet	Graveson, Peillonex
230	D	Saint-Julien-Centre, Saint-Julien-Hutins	Saint-Julien-Douane, Perly-Douane
230	63	Viry-Eglise, Viry P+R	P+R Bernex, Confignon-Croisée
230	76	Viry-Eglise, Viry P+R	Soral-Mairie, soral-Village
240	T	Gaillardin, Les Baraques	La Plaine-Douane, La Plaine-Gare
240	K	Pougny-Gare	Chancy-Douane, Chancy-Village
250	F	Ferney-Brunette, Ferney-Douane	Grand-Saconnex-Douane, Tunnel Routier
250	64	Prévessin-Parc des Anneaux, Ferney-Bois-Candide	Mategnin, Meyrin-Gravière
250	66	Ferney-Brunette, Ferney-Douane	Grand-Saconnex-Douane, Tunnel Routier
250	68	St-Genis-Lyon, St-Genis Porte de France	CERN, Maisonnex
250	52	Bois-Chatton	Bossy, Seuchat.

- 3.9.1.3 Les catégories de Saut de puce transfrontalier Léman Pass suivantes sont émises :

Groupes de clients	Classe	Désignation
Personnes dès 6 ans	2e classe	Adulte / Tout public

3.9.2 Durée de validité

3.9.2.1 La durée de validité des Saut de puce transfrontalier Léman Pass est **de 30 minutes** dès l'achat du titre de transport (par ex. à l'automate à billet ou l'application du téléphone portable).

3.9.2.2 La course doit être terminée à la fin de la validité du titre de transport.

3.9.3 Emission

3.9.3.1 Les Saut de Puce transfrontalier Léman Pass sont émis sous la forme de

- Billets imprimés, délivrés par les terminaux de vente
- Billets délivrés par les distributeurs automatiques de billets
- Billets SMS
- E-Tickets

3.9.4 Carte de réductions

3.9.4.1 Les cartes de réduction nationales ou régionales suisses (par exemple abonnement ½ tarif) ou françaises (par ex. Illico-Liberté) ne sont pas reconnues pour l'obtention du tarif réduit sur un saut de puce transfrontalier Léman Pass.

3.9.5 Remboursement

3.9.5.1 **En général**

Les sauts de puce transfrontaliers Léman Pass ne sont pas remboursés.

3.9.6 Annulation et remplacement

3.9.6.1 Les dispositions des opérateurs ou entreprises de transports qui émettent les sauts de puce transfrontaliers Léman Pass s'appliquent pour les annulations et les remplacements.

4 Calcul des prix

4.1 Bases

4.1.1 Règles générales

- 4.1.1.1 Les prix des parcours et/ou des zones sont additionnés.
- 4.1.1.2 Les titres de transport peuvent être émis au plus tôt 2 mois avant leur début de validité.
- 4.1.1.3 Les titres de transport sont émis au prix en vigueur le 1er jour de leur validité.
- 4.1.1.4 L'âge pris en compte pour les abonnés est celui atteint le 1er jour de validité de l'abonnement.
- 4.1.1.5 En dérogation à la tarification française, les enfants de 4 ans révolus à 6 ans révolus sont transportés gratuitement dans le périmètre Léman Pass pour autant qu'ils soient accompagnés par une personne en possession d'un titre de transport Léman Pass valable.

4.1.2 Liaison entre les parcours et les zones

- 4.1.2.1 La liaison entre les parcours et les zones s'effectue selon les points de liaison prédéfinis et enregistrés dans le système de distribution conformément au ch. 1.3.1

4.1.3 Devise applicable

- 4.1.3.1 Les prix de base sont définis dans la monnaie officielle du pays dans lequel la prestation de transport est effectuée.
- 4.1.3.2 Les prix de vente pour l'ensemble du trajet sont publiés dans la monnaie officielle du pays dans lequel la vente a lieu ou du détenteur du canal de vente.
- 4.1.3.3 Les prix pour les prestations effectuées dans l'autre pays sont calculés avec un taux de change de référence. Le taux de change de référence est défini simultanément au tarif et reste fixe jusqu'au prochain changement de tarif. Les opérateurs de transport peuvent distribuer dans la monnaie de l'autre pays (€ pour les opérateurs suisses et CHF pour les opérateurs français). Dans ce cas l'application du taux de change de l'opérateur par son système de distribution peut légèrement faire varier certains prix.
- 4.1.3.4 **Tarifs 1ère classe pour les abonnements Léman Pass jeunes**

Les abonnements 1ère classe pour les « juniors » n'étant pas commercialisés en Suisse pour les abonnements de parcours (T650 et T657), le tarif adulte s'applique pour les parcours et les zones contiguës à la frontière franco-suisse pour les abonnements Léman Pass jeunes.

4.2 Calcul

4.2.1 Calcul du prix des parcours

4.2.1.1 En Suisse

Les distances indiquées dans les T603 et T604 sont déterminantes pour le calcul du prix de la partie « parcours ». Les prix sont calculés selon le T600 pour les billets et les cartes journalières et selon le tarif 650 pour les abonnements. Des réductions sont accordées pour les abonnements sur certains tronçons.

4.2.1.2 En France

Les prix sont définis par une tarification zonale régionale Auvergne-Rhône-Alpes.

4.2.2 Pour les zones multimodales

4.2.2.1 En Suisse

Les prix de la communauté tarifaire unireso sont déterminants pour le calcul du prix des zones des titres de transports Léman Pass. Les prix émis par les systèmes de distribution s'appliquent.

4.2.2.2 En France

Les prix des zones multimodales sont déterminés par les Autorités Organisatrices de chaque zone. Ces prix sont déterminants pour le calcul des prix des zones des titres Léman Pass. Les prix émis par les systèmes de distribution s'appliquent.

5 Dispositions spéciales

5.1 Personnes avec handicap

- 5.1.1.1 Conformément aux recommandations du CIT les personnes avec handicap paient leur titre de transport. Les accompagnateurs ou chiens guides d'aveugle sont transportés gratuitement dans le périmètre du Léman Pass. La carte de légitimation/carte d'invalidité de la personne avec handicap fait office de titre de transport pour l'accompagnateur, respectivement le chien. Les cartes de légitimation reconnues sont :
- 5.1.1.2 Pour la France : la carte mobilité inclusion émise par les institutions et la carte d'invalidité de guerre. A noter que la carte invalidité - plus émise depuis 2017 - sera également valable jusqu'en 2026.
- 5.1.1.3 Pour la Suisse : La « Carte suisse de légitimation pour les voyageurs avec un handicap » (form. 82.62dfi).
- 5.1.1.4 Chaque entreprise/opérateur définit, le cas échéant, les conditions d'accès des personnes avec handicap à la tarification ci-dessus, par exemple inscription préalable dans les services compétents ou âge limite minimum pour l'accompagnant de l'invalidité. Elle est responsable de l'information à la clientèle à ce sujet.

5.2 Bagages à main

- 5.2.1.1 Sont considérés comme des bagages à main pouvant être emportés à bord des voitures les objets faciles à porter servant aux besoins personnels. Les dimensions maximales sont 1.20 x 0.80 x 1.00 m. Sont également reconnus comme bagages à main (indépendamment des dimensions maximales) : les skis et snowboards ainsi que les luges et skibobs.
- 5.2.1.2 Chaque voyageur n'a droit au transport gratuit que de ses bagages à main personnels.

5.3 Poussettes

- 5.3.1.1 Les poussettes pliées sont considérées comme des objets facilement transportables.
- 5.3.1.2 Les poussettes et les voitures d'enfant non pliées - utilisée pour le transport d'un enfant - peuvent être placées sur la plate-forme de la voiture, pour autant que la place nécessaire soit disponible.
- 5.3.1.3 Les poussettes sont en principe transportées gratuitement.

5.4 Bicyclettes et vélos

5.4.1 Accès aux véhicules

- 5.4.1.1 Le transport des bicyclettes n'est autorisé que sur les trains et certaines lignes de bus et cars. Chaque entreprise/opérateur définit les conditions d'accès des vélos à bord de ses véhicules. Le transport des tandems, des tricycles, vélos triporteurs, vélos couchés 3 roues et des remorques attachées à l'arrière d'une bicyclette n'est pas autorisé.

5.4.2 Tarification pour la partie française du déplacement

- 5.4.2.1 Quand elles sont acceptées dans le moyen de transport, les bicyclettes sont transportées gratuitement, sauf dans les trains entre la Suisse et la gare d'Annemasse.

5.4.3 Tarification pour la partie suisse du déplacement

- 5.4.3.1 Quand elles sont acceptées dans le moyen de transport, le transport des bicyclettes est payant. Sur les lignes ferroviaires, le transport est payant y compris entre la Suisse et la gare d'Annemasse ou de Pougny-Chancy.
- 5.4.3.2 Pour transporter une bicyclette ou un moyen de transport analogue, un titre de transport Léman Pass au tarif réduit valable sur le périmètre payant est nécessaire.
- 5.4.3.3 Les bicyclettes et trottinettes pliées et si possible emballées dans une housse ont droit à la gratuité.
- 5.4.3.4 Le titre de transport pour bicyclette et autres moyens de transport analogues n'est reconnu valable que si le voyageur utilise lui-même conjointement les véhicules des opérateurs concernés et s'il possède un titre de transport valable pour lui-même et sa bicyclette.
- 5.4.3.5 Exception : les bicyclettes sont transportées gratuitement sur les trains TER entre Bellegarde et Genève sur l'intégralité du parcours.

5.4.4 Emission d'un titre bicyclettes et vélo

- 5.4.4.1 En Suisse, l'achat d'un titre de transport Léman Pass au tarif réduit est possible sur les canaux usuels pour le transport d'une bicyclette ou un vélo.
- 5.4.4.2 En France, un titre de transport de catégorie «vélo» est vendu (en principe conjointement avec le titre de transport du voyageur) permettant aux cyclistes d'acquérir un titre de transport régularisant la partie suisse du voyage. Le titre de transport de catégorie «vélo» respecte la gratuité sur territoire français et intègre le prix du titre Léman Pass au tarif réduit nécessaire au périmètre suisse payant selon 5.4.3.

5.5 Transports des chiens et des petits animaux domestiques

5.5.1 Autonomie des opérateurs

- 5.5.1.1 Chaque entreprise/opérateur définit les conditions d'accès des chiens et autres petits animaux à bord de ses véhicules.

5.5.2 Conditions générales

- 5.5.2.1 Si le transport des animaux est accepté par l'opérateur,
- 5.5.2.2 Les petits chiens jusqu'à la taille d'un chat domestique, les chats, les lapins, les oiseaux et autres petits animaux domestiques vivants qui ne sont pas dangereux peuvent être transportés dans un contenant, comme bagage à main. Le contenant doit être adapté à la taille de l'animal (max. 45cm 35cm 25cm) et conçu de manière à exclure tout préjudice pour les personnes et les objets.

- 5.5.2.3 En outre, il est possible d'emmener des chiens qui ne sont pas ou ne peuvent être placés dans des contenants comme bagages à main, à condition qu'ils soient tenus en laisse et qu'ils portent une muselière.
- 5.5.2.4 Tous les autres animaux tels que ceux porteurs de maladies contagieuses sont exclus du transport. Dans les voitures comportant des équipements de restauration, il est interdit d'emmener des animaux, à l'exception des chiens guides d'aveugle et des chiens - assistants d'handicapés.
- 5.5.2.5 En cas de protestation de la part d'autres voyageurs, le personnel décide du transport des animaux à un autre endroit approprié.

5.5.3 Tarifs

- 5.5.3.1 Les petits animaux domestiques ainsi que les chiens guides d'aveugles / assistants d'handicapés) sont transportés gratuitement.
- 5.5.3.2 Pour les chiens il est émis un titre de transport à un prix correspondant à la moitié du prix normal pour adulte en 2ème classe (tarif enfant ou réduit ou spécifique), pour l'aller simple ou la carte journalière, indépendamment de la classe de voyage et des prestations correspondantes. Il n'est pas perçu de supplément spécifique.

6 Spécimens des titres de transports

6.1 Généralités

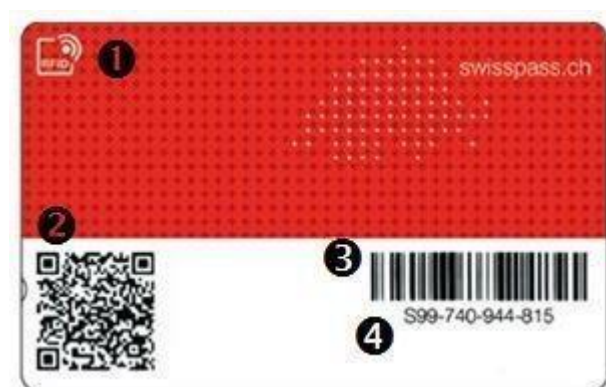
- 6.1.1 Les systèmes de ventes sont en cours de mise en œuvre. Les spécimens seront transmis au fur et à mesure de leurs disponibilités.

6.2 Carte Swiss Pass

- 6.2.1.1 La carte Swiss Pass émise auprès des points de vente suisses.



1. Photo du client
2. Titre
3. Nom
4. Prénom
5. Date de naissance
6. Sexe
7. Numéro de la carte de base
8. CKM



1. Logo RFID identifiant la carte RFID
2. Code QR (pour contrôle & prestations supplémentaires pour la clientèle)
3. Code-barres (pour contrôle & prestations supplémentaires pour la clientèle)
4. Numéro de la carte

6.3 Carte OÙRA

6.3.1.1 La carte OÙRA ! émise auprès des points de vente français



6.4 Titres SNCF

6.4.1 Léman Pass 5 jours



Léman Pass 5 jours

Utilisable du 26/10/2019 au 30/10/2019

Zone 240 FR - Urbain Pougny-Chancy
Zone 10CH - Urbaine/Gare Genève Aér
ZONE URBAINE 240+ ZONE 10

Classe 1

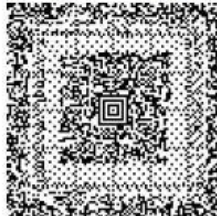
Voyages illimités France <-> Suisse
dans la zone urbaine 10 et des zones françaises limitrophes
avec Léman Express, TER, RegioExpress et transports partenaires
Valable à partir de la date choisie et jusqu'au lendemain
du 5e jour, 5h00. Billet non-échangeable et non-remboursable.

test / test
Né(e) le : 05.10.2000
1 Adulte(s)

Prix €** 74.00

42

000000121 ZC00 KM0010 24.10.2019 11:07 CB



ST090768 1 DRD FIX RA R

Utilisable uniquement
sur TER

Billet nominatif

À imprimer ou à
télécharger

11 Votre titre est valable sur les trains et cars TER. En cas de changement d'horaire ?
Vous pouvez prendre dans la même journée un autre train/cars TER avant ou
après celui initialement choisi en respectant la date, le parcours et les
conditions du tarif acheté.

12 Votre titre est nominatif et ne peut être cédé à un autre passager.

13 Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du
départ.

14 Pas besoin de composer. Présentez-vous à bord muni de votre titre (billet non
imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de
réduction.

TARIFS TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**illico
PROMO**



PROFITEZ DES TARIFS TER ILILICO PROMO SAMEDI ET PROMO VACANCES

À PARTIR DE 2 PERSONNES, LES SAMEDIS ET TOUS LES JOURS
PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

- BILLET À -40 % POUR TOUS
- GRATUIT POUR LES -12 ANS

PLUS D'INFOS SUR LE SITE [SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES](#)



SNCF

Léman Pass 5 jours
Utilisable du 26/10/2019 au 30/10/2019

Zone 240 FR - Urbain Pougny-Chancy
Zone 10CH - Urbaine/Gare Genève Aér
ZONE URBAINE 240+ ZONE 10

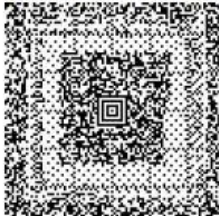
testt / testt
Né(e) le : 01.10.2008
1 Enfant(s)

Classe 1

Voyages illimités France ↔ Suisse
dans la zone urbaine 10 et des zones françaises limitrophes
avec Léman Express, TER, RegioExpress et transports partenaires
Valable à partir de la date choisie et jusqu'au lendemain
du 5e jour, 5h00. Billet non-échangeable et non-remboursable.

Prix €** 74.00
38

000000122 ZC00 KM0010 24.10.2019 11:07 CB E7090768 1 DRO FIX RA R



Utilisable uniquement sur TER. Billet nominatif. À imprimer ou à télécharger.

Votre titre est valable sur les trains et cars TER. Envisiez-vous de changer d'horaire ? Vous pouvez prendre dans la même journée un autre train/cars TER avant ou après celui initialement choisi en respectant la date, le parcours et les conditions du tarif acheté.

Votre titre est nominatif et ne peut être cédé à un autre passager.

Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du départ.

Par besoin de composer. Présentez-vous à bord muni de votre titre (billet non imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de réduction.

TARIFS TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

illico PROMO



PROFITEZ DES TARIFS TER ILLICO PROMO SAMEDI ET PROMO VACANCES

À PARTIR DE 2 PERSONNES, LES SAMEDIS ET TOUS LES JOURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

- BILLET À -40 % POUR TOUS
- GRATUIT POUR LES -12 ANS

PLUS D'INFOS SUR LE SITE SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



6.4.2 Léman Pass 1 jour, jeune



Léman Pass 1 jour Jeune

Utilisable le 31/10/2019

Zone 361 FR - Sallanches St-Gervais
Zone 105 CH - Genève-Cornavin Gare
ST GERVAIS-SALL à GENEVE C.

test / test
Né(e) le : 06.10.1999
1 Adulte(s)

Classe 2

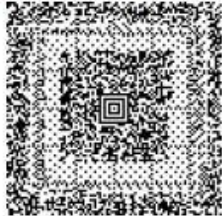
Valable 1 jour, Voyage France ↔ Suisse, inclus :
1 aller-retour sur le parcours en train avec Léman Express,
TER ou RegioExpress + illimité dans les zones urbaines (trains
et transports partenaires). Valable jusqu'au lendemain 5h.
Billet non-échangeable et non-remboursable.

Prix €** 20.00

48

000000126 ZK00 KM0010 24.10.2019 11:07 CB

87599760 1 DRD FOX RA R



Utilisable uniquement sur TER

Billet nominatif

À imprimer ou à télécharger

Votre titre est valable sur les trains et cars TER. Envisagez de changer d'horaire ? Vous pouvez prendre dans la même journée un autre train/car TER avant ou après votre déplacement choisi en respectant la date, le parcours et les conditions du tarif acheté.

Votre titre est nominatif et ne peut être cédé à un autre passager.

Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du départ.

Pas besoin de composer. Présentez-vous à bord muni de votre titre (billet non imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de résidence.

TARIFS TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**illico
PROMO**



PROFITEZ DES TARIFS TER ILLICO PROMO SAMEDI ET PROMO VACANCES

À PARTIR DE 2 PERSONNES, LES SAMEDIS ET TOUS LES JOURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

- BILLET À -40 % POUR TOUS
- GRATUIT POUR LES -12 ANS

PLUS D'INFOS SUR LE SITE **SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**





2

1

0

0

1

2

3

3

4

4

5

5

6

6

7

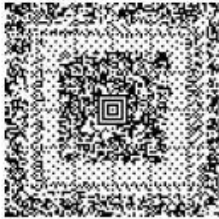
7

Léman Pass 1 jour Jeune
Utilisable le 31/10/2019test / test
Né(e) le : 06.10.1999
1 Adulte(s)Zone 361 FR - Sallanches St-Gervais
Zone 105 CH - Genève-Cornavin Gare
ST GERVAIS-SALL à GENEVE C.

Classe 2

Valable 1 jour. Voyage France ↔ Suisse, inclus :
1 aller-retour sur le parcours en train avec Léman Express,
TER ou RegioExpress + illimité dans les zones urbaines (trains
et transports partenaires). Valable jusqu'au lendemain 5h.
Billet non-échangeable et non-remboursable.Prix €** 20.00
48

000000137 ZK00 KM0010 24.10.2019 11:07 CB 87600760 1 ORD FIX RA R



Utilisable uniquement sur TER.

Billet nominatif

À imprimer ou à télécharger

Votre titre est valable sur les trains et cars TER. En cas de change d'horaire ? Vous pouvez prendre dans la même journée un autre train/cars TER, avant ou après celui initialement choisi en respectant la date, le parcours et les conditions du tarif acheté.

Votre titre est nominatif et ne peut être cédé à un autre passager.

Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du départ.

Pas besoin de composer. Présentez-vous à bord muni de votre titre (billet non imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de réduction.

TARIFS TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

illico PROMO



PROFITEZ DES TARIFS TER ILLICO PROMO SAMEDI ET PROMO VACANCES

À PARTIR DE 2 PERSONNES, LES SAMEDIS ET TOUS LES JOURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

- BILLET À -40 % POUR TOUS
- GRATUIT POUR LES -12 ANS

PLUS D'INFOS SUR LE SITE [SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES](#)





Léman Pass 1 jour Jeune
Utilisable le 31/10/2019

Zone 361 FR - Sallanches St-Gervais
Zone 105 CH - Genève-Cornavin Gare
ST GERVAIS-SALL à GENEVE C.

test / test
Né(e) le : 06.10.1999
1 Adulte(s)

Classe 2

Valable 1 jour. Voyage France ↔ Suisse, inclus :
1 aller-retour sur le parcours en train avec Léman Express,
TER ou RegioExpress + illimité dans les zones urbaines (trains
et transports partenaires). Valable jusqu'au lendemain 5h.
Billet non-échangeable et non-remboursable.

Prix €** 20.00

48

000000138 ZK00 KM0010 24.10.2019 11:07 CB



Utilisable uniquement sur TER

Billet nominatif

À imprimer ou à télécharger

TARIFS TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**illico
PROMO**



**PROFITEZ DES TARIFS TER ILLICO PROMO SAMEDI
ET PROMO VACANCES**

À PARTIR DE 2 PERSONNES, LES SAMEDIS ET TOUS LES JOURS
PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

- BILLET À -40 % POUR TOUS
- GRATUIT POUR LES -12 ANS

PLUS D'INFOS SUR LE SITE SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES





2 1 0 0 1 2

Léman Pass 1 jour Jeune
Utilisable le 31/10/2019

test / test
Né(e) le : 16.10.2008
1 Enfant(s)

Zone 361 FR - Sallanches St-Gervais
Zone 105 CH - Genève-Cornavin Gare
ST GERVAIS-SALL à GENEVE C.

Classe 2

Valable 1 jour. Voyage France <=> Suisse, inclus :
1 aller-retour sur le parcours en train avec Léman Express,
TER ou RegioExpress + illimité dans les zones urbaines (trains
et transports partenaires). Valable jusqu'au lendemain 5h.
Billet non-échangeable et non-remboursable.

Prix €** 20.00
58

000000139 ZK00 KM0010 24.10.2019 11:07 CB 87690760 1 DRD FIX RA R



Utilisable uniquement sur TER

Billet rembourser

À imprimer ou à télécharger

1 Votre titre est valable sur les trains et cars TER. En cas de changement d'horaire ? Vous pouvez prendre dans la même journée un autre train/car TER avant ou après celui initialement choisi en respectant la date, le parcours et les conditions du tarif acheté.

2 Votre titre est nominatif et ne peut être cédé à un autre passager.

3 Si votre titre le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du départ.

4 Pas besoin de composer. Présentez-vous à bord muni de votre titre (billet non imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de réduction.

TARIFS TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

illico PROMO



PROFITEZ DES TARIFS TER ILLICO PROMO SAMEDI ET PROMO VACANCES

À PARTIR DE 2 PERSONNES, LES SAMEDIS ET TOUS LES JOURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

- BILLET À -40 % POUR TOUS
- GRATUIT POUR LES -12 ANS

PLUS D'INFOS SUR LE SITE SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



SNCF

Léman Pass 1 jour Jeune
Utilisable le 31/10/2019

test / test
Né(e) le : 16.10.2008
1 Enfant(s)

Zone 361 FR - Sallanches St-Gervais
Zone 105 CH - Genève-Cornavin Gare
ST GERVAIS-SALL à GENEVE C.

Classe 2

Valable 1 jour, Voyage France <=> Suisse, inclus :
1 aller-retour sur le parcours en train avec Léman Express,
TER ou RegioExpress + illimité dans les zones urbaines (trains
et transports partenaires). Valable jusqu'au lendemain 5h.
Billet non-échangeable et non-remboursable.

Prix €** 20.00
58

000000140 ZK00 KM0010 24.10.2019 11:07 CB

87000768 1 DRO FIX RA R

Utilisable uniquement sur TER

Billet nominatif

À imprimer ou à télécharger

1 Votre titre est valide sur les trains et cars TER. Envisiez-vous de changer d'horaire ? Vous pouvez prendre dans la même journée un autre train/cars TER avant ou après celui initialement choisi en respectant le date, le parcours et les conditions du tarif acheté.

2 Votre titre est nominatif et ne peut être cédé à un autre passager.

3 Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du départ.

4 Pas besoin de composer. Présentez-vous à bord muni de votre titre (billet non imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de réduction.

TARIFS TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

illico PROMO



PROFITEZ DES TARIFS TER ILLICO PROMO SAMEDI ET PROMO VACANCES

À PARTIR DE 2 PERSONNES, LES SAMEDIS ET TOUS LES JOURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

- BILLET À -40 % POUR TOUS
- GRATUIT POUR LES -12 ANS

PLUS D'INFOS SUR LE SITE SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



6.4.3 Léman Pass 1 jour, adulte



Léman Pass 1 jour Adulte
Utilisable le 25/10/2019

Zone 341 FR - Cluses Magland Gare C
Zone 121 CH - Mies-Tannay-Coppet Ga
MAGLAND - CLUSES à MIES TANNAY COPPET

Classe 2

Valable 1 jour, Voyage France <> Suisse, inclus :
1 aller-retour sur le parcours en train avec Léman Express,
TER ou RegioExpress + illimité dans les zones urbaines (trains
et transports partenaires). Valable jusqu'au lendemain 5h.
Billet non-échangeable et non-remboursable.

test / test
Né(e) le : 06.10.1999
1 Adulte(s)

Prix €** 42.50

42

000000134 ZJ00 KM0010 24.10.2019 11:07 CB



87090768 1 DRD FIX RA R

Utilisable uniquement
sur TER

Billet nominatif

À imprimer ou à
télécharger

Votre titre est valable sur les trains et cars TER. Envisiez-vous de changer d'horaires ?
Vous pouvez prendre dans la même journée un autre train/cars TER avant ou
après celui initialement choisi en respectant la date, le parcours et les
conditions du tarif acheté.

Votre titre est nominatif et ne peut être cédé à un autre passager.

Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du
départ.

Pas besoin de composer. Présentez-vous à bord muni de votre titre (billet non
imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de
réduction.

TARIFS TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**illico
PROMO**



**PROFITEZ DES TARIFS TER ILLICO PROMO SAMEDI
ET PROMO VACANCES**

À PARTIR DE 2 PERSONNES, LES SAMEDIS ET TOUS LES JOURS
PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

- BILLET À -40 % POUR TOUS
- GRATUIT POUR LES -12 ANS

PLUS D'INFOS SUR LE SITE SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



SecuTix™

SNCF

Léman Pass 1 jour Adulte
Utilisable le 25/10/2019

test / test
Né(e) le : 06.10.1999
1 Adulte(s)

Zone 341 FR - Cluses Magland Gare C
Zone 121 CH - Mies-Tannay-Coppet Ga
MAGLAND - CLUSES à MIES TANNAY COPPET

Classe 2

Valable 1 jour, Voyage France <> Suisse, inclus :
1 aller-retour sur le parcours en train avec Léman Express,
TER ou RegioExpress + illimité dans les zones urbaines (trains
et transports partenaires). Valable jusqu'au lendemain 5h.
Billet non-échangeable et non-remboursable.

Prix €** 42.50
42

000000135 ZJ00 KM0010 24.10.2019 11:07 CB

ST000765 1 DRO FIX RA R

Utilisable uniquement sur TER. Billet nominatif. À imprimer ou à télécharger.

Votre titre est valable sur les trains et cars TER. Envie de changer d'horaire ? Vous pouvez prendre dans la même journée un autre train/cars TER avant ou après celui initialement choisi en respectant la date, le parcours et les conditions du tarif acheté.

Votre titre est nominatif et ne peut être cédé à un autre passager.

Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du départ.

Pas besoin de composer. Présentez-vous à bord muni de votre titre (billet non imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de réduction.

TARIFS TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

illico PROMO



PROFITEZ DES TARIFS TER ILLICO PROMO SAMEDI ET PROMO VACANCES

À PARTIR DE 2 PERSONNES, LES SAMEDIS ET TOUS LES JOURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

- BILLET À -40 % POUR TOUS
- GRATUIT POUR LES -12 ANS

PLUS D'INFOS SUR LE SITE SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



6.4.4

Léman Pass, billet



6.5 Titres CFF

6.5.1 Adultes

Léman Pass
Billet individuel
Valable: 16.12.2019 17:25 -
16.12.2019 20:25
Bellegarde (Ain)
via Genève - Annemasse
Evian-les-Bains
Zone 400
Votre choix:
Bellegarde (Ain)
via Genève Annemasse
Evian-les-Bains
2. Cl. ➡ Adultes
CHF 27.50
(L)(EF)(BIGT)(4)
No article: 84405
101 97532770 16121621
19131 incl. TVA/CFF BAR

Léman Pass
Billet individuel
Valable: 16.12.2019 17:49 -
16.12.2019 20:49
St-Gervais-les-Bains-le-Fayet
via Annemasse
Genève-Eaux-Vives
Zone 10
Votre choix:
St-Gervais-les-Bains-le-Fayet
via Annemasse Genève-Eaux-Vives
Genève
2. Cl. ➡ Adultes
CHF 21.60
(L)(EF)(BIGT)(4)
No article: 84424
101 97532822 16121624
19131 incl. TVA/CFF BAR

Léman Pass
Billet individuel
Valable: 16.12.2019 14:47 -
16.12.2019 17:47
Genève-Eaux-Vives
via Annemasse
Annecy
Zone 10
Votre choix:
Genève
via Genève-Eaux-Vives Annemasse
Annecy
2. Cl. ➡ Adultes
CHF 19.90
(L)(EF)(BIGT)(4)
No article: 84424
101 97528344 16121346
19131 incl. TVA/CFF BAR

Léman Pass
Billet individuel
Valable: 16.12.2019 14:31 -
16.12.2019 17:31
Coppet
via Genève - Annemasse
Annecy
Zone 380
Votre choix:
Coppet
via Genève Annemasse
Annecy
2. Cl. ➡ Adultes
CHF 27.90
(L)(EF)(BIGT)(4)
No article: 84405
101 97528017 16121318
19131 incl. TVA/CFF BAR

Léman Pass
Billet individuel
Valable: 16.12.2019 11:01 -
16.12.2019 14:01
Coppet
via Genève
Bellegarde (Ain)
Votre choix:
Coppet
via Genève
Bellegarde (Ain)
2. Cl. ➡ Adultes
CHF 14.40
(L)(EF)(BIGT)(4)
No article: 84400
101 97502212 16121019
19131 incl. TVA/CFF BAR

Léman Pass
Carte journalière
Valable: 16.12.2019 00:00 -
17.12.2019 05:00
Genève
Bellegarde (Ain)
Votre choix:
Genève
Bellegarde (Ain)
2. Cl. ➡ Adultes
CHF 17.60
(L)(TK)(BIGT)(4)
No article: 84420
101 97528145 16121324
19131 incl. TVA/CFF BAR

Léman Pass
Billet individuel
Valable: 16.12.2019 09:33 -
16.12.2019 12:33
Bellegarde (Ain)
Genève
Zone 400
Votre choix:
Bellegarde (Ain)
Genève
2. Cl. ☒ Adultes
CHF 10.00
(L)(EF)(BIGT)(4)
No article: 84405
101 97501881 16120929
19131 incl. TVA/CFF BAR

Léman Pass
Billet individuel
Valable: 16.12.2019 09:33 -
16.12.2019 12:33
Bellegarde (Ain)
Genève
Votre choix:
Bellegarde (Ain)
Genève
2. Cl. ☒ Adultes
CHF 8.80
(L)(EF)(BIGT)(4)
No article: 84315
101 97501874 16120929
19131 incl. TVA/CFF BAR

Léman Pass
Billet individuel
Valable: 16.12.2019 10:06 -
16.12.2019 13:06
Bellegarde (Ain)
Genève
Zone 400 / Zone 10
Votre choix:
Bellegarde (Ain)
Genève
2. Cl. ☒ Adultes
CHF 13.00
(L)(EF)(BIGT)(4)
No article: 84405
101 97501907 16120932
19131 incl. TVA/CFF BAR

Léman Pass
Billet individuel
Valable: 16.12.2019 09:33 -
16.12.2019 12:33
Bellegarde (Ain)
Genève
Zone 10
Votre choix:
Bellegarde (Ain)
Genève
2. Cl. ☒ Adultes
CHF 11.80
(L)(EF)(BIGT)(4)
No article: 84405
101 97501898 16120931
19131 incl. TVA/CFF BAR

Léman Pass
Carte journalière
Valable: 16.12.2019 00:00 -
17.12.2019 05:00
Coppet
via Annemasse
Evian-les-Bains
Votre choix:
Coppet
via Genève Annemasse
Evian-les-Bains
2. Cl. ☒ Adultes
CHF 42.10
(L)(TK)(BIGT)(4)
No article: 84401
101 97501920 16120933
19131 incl. TVA/CFF BAR

Léman Pass
Billet individuel
Valable: 16.12.2019 09:47 -
16.12.2019 12:47
Genève-Eaux-Vives
via Annemasse
Annecy
Zone 10
Votre choix:
Genève
via Genève-Eaux-Vives Annemasse
Annecy
2. Cl. ☒ Adultes
CHF 19.90
(L)(EF)(BIGT)(4)
No article: 84424
101 97501934 16120939
19131 incl. TVA/CFF BAR



6.5.2

Jeune



6.6

Autres de titres de transports et spécimens

6.6.1 Carte légitimation d'handicap

6.6.1.1 Carte de légitimation suisse

1. Le titulaire de la présente carte de légitimation est autorisé à voyager accompagné d'une personne, d'un chien-guide d'aveugle ou des deux à la fois dans la même classe de voiture, pour les trajets qu'il effectue sur les parcours des entreprises suisses de transport participant au service direct des voyageurs. Le voyageur/voyageuse avec un handicap, ou la personne accompagnante, doit être en possession d'un titre de transport valable.

2. La carte de légitimation doit être présentée, ouverte, lors de chaque contrôle.

3. La personne accompagnante doit être en mesure et est tenue de prêter assistance à la personne présentant un handicap durant tout le voyage.

4. L'office d'émission de la carte de légitimation peut requérir un nouveau certificat médical lors du renouvellement de cette dernière.

5. En cas d'utilisation abusive, la carte de légitimation est retirée et le voyageur/voyageuse avec un handicap ou la personne accompagnante est considérée comme voyageur/voyageuse sans titre de transport valable.

6. Les prescriptions du tarif 600.4 sont valables.

1. Il/ella titolare di questa carta di legittimazione è autorizzato/a ad avere con sé nella medesima classe di carrozza, per i viaggi che compie sui percorsi delle imprese svizzere di trasporto partecipanti al servizio diretto dei viaggiatori, una persona accompagnante, un cane-guida per ciechi o entrambi. Il viaggiatore/la viaggiatrice disabile e la persona accompagnante dev'essere in possesso di un titolo di trasporto valido.

2. La carta di legittimazione va mostrata a ogni controllo, aperta.

3. La persona che accompagna dev'essere in grado ed è obbligata di aiutare il viaggiatore/la viaggiatrice disabile durante tutto il viaggio.

4. Per il rinnovo della carta di legittimazione, l'ufficio d'emissione può chiedere un nuovo certificato medico.

5. In caso di utilizzazione abusiva, la carta di legittimazione viene ritirata e il viaggiatore/la viaggiatrice disabile o la persona accompagnante è considerata/la viaggiatore/viaggiatrice senza un titolo di trasporto valido.

6. Valgono le disposizioni della tariffa 600.4.

82.62 dfr 09.16 70 000

SBB CFF FFS

Ausweiskarte für Reisende mit einer Behinderung
Carte de légitimation pour voyageurs avec un handicap
Carta di legittimazione per viaggiatori disabili

2017 – 2020
N° 70'012

Passfoto
Photographie
Fotografia

Unterschrift
Signature
Firma

Stempel und Unterschrift der Ausgabestelle
Timbre et signature du bureau d'émission
Bollo e firma dell'ufficio d'emissione

1. Der Inhaber bzw. die Inhaberin dieser Ausweiskarte ist berechtigt, bei Fahrten auf Strecken der am direkten Personennahverkehr beteiligten schweizerischen Transportunternehmen eine Begleitperson, einen Blindenführhund oder beides in der gleichen Wagenklasse mitzunehmen. Der bzw. die Reisende mit einer Behinderung oder die Begleitperson muss einen gültigen Fahrausweis besitzen.

2. Die Ausweiskarte ist bei jeder Kontrolle offen vorzuweisen.

3. Die Begleitperson muss in der Lage sein und ist verpflichtet, dem bzw. der Reisenden mit einer Behinderung während der gesamten Reise beizustehen.

4. Für die Erneuerung der Ausweiskarte kann die Ausgabestelle ein neues Arztzeugnis verlangen.

5. Bei Missbrauch wird die Ausweiskarte eingezogen und der bzw. die Reisende mit einer Behinderung oder die Begleitperson als Reisende/r ohne gültigen Fahrausweis behandelt.

6. Es gelten die Bestimmungen des Tarifs 600.4.

1. Il titolare di questa carta di legittimazione ha il diritto di viaggiare sui percorsi delle imprese svizzere di trasporto partecipanti al servizio diretto dei viaggiatori, con una persona accompagnante, un cane-guida per ciechi o entrambi, nella stessa classe di carrozza. Il titolare della carta deve essere in possesso di un valido titolo di trasporto.

2. La carta di legittimazione deve essere mostrata, aperta, a ogni controllo.

3. La persona che accompagna deve essere in grado e ha il dovere di assistere il viaggiatore con disabilità durante tutto il viaggio.

4. Per il rinnovo della carta di legittimazione, l'ufficio d'emissione può richiedere un nuovo certificato medico.

5. In caso di uso improprio, la carta di legittimazione viene ritirata e il titolare della carta è considerato viaggiatore senza titolo di trasporto valido.

6. Si applicano le disposizioni della tariffa 600.4.

6.6.1.2 Carte de légitimation française

La carte mobilité inclusion

CARTE MOBILITE INCLUSION

Invalidité

Début de validité: 01.01.2017 Fin de validité: Permanente

Num. de carte: 00000 123456789

Déclaré par: Conseil départemental XXX

Signature

20-DOC

CMI INVALIDITE

Besoin d'accompagnement obligatoire

Donnée prélevée d'un autre document, notamment dans le dossier d'attribution d'une carte de priorité.

Nom: "SPECIMEN"

Prénoms: Natacha

Date de naissance: 01.01.1940

7

7.1

